

guerrier®

Conditionnement(s)

Emballages

1 L (x 12)

5 L (x 4)

Palettes

1 L : 720 L

5 L : 400 L

Fiche d'identité

Composition

26,5 g/l de pyraflufen-éthyle (2,5 % du poids)

Formulation

EC - Concentré émulsionnable

Autorisation de Mise sur le Marché

n°2110101

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché, distributeur et ® marque déposée

PHILAGRO FRANCE – SAS au capital de 9 912 500 €
- RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy
- 10A rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58.

Bien lire l'étiquette avant l'utilisation du produit, respecter les précautions d'emploi.

Description

Le pyraflufen-éthyle est un produit de contact qui appartient à la famille des phénylpyrazoles.

Il agit en bloquant la protoporphyrinogène oxydase (PPO).

Il provoque le dessèchement des feuilles et des tiges couvertes par la pulvérisation.

Préparation et application

Préparation de la bouillie

- 1) Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux 2/3 de la quantité souhaitée.
- 2) Mettre en route l'agitation et la maintenir pendant toute la durée de la mise en œuvre du traitement.
- 3) Introduire la quantité nécessaire de produit dans le pulvérisateur.
- 4) Compléter le niveau d'eau.
- 5) Rincer l'emballage (3 fois) et le rendre inutilisable.
- 6) En cas d'emballage incomplètement utilisé, le refermer et le stocker en lieu sûr.

Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Après l'application

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

Mélanges et compatibilité

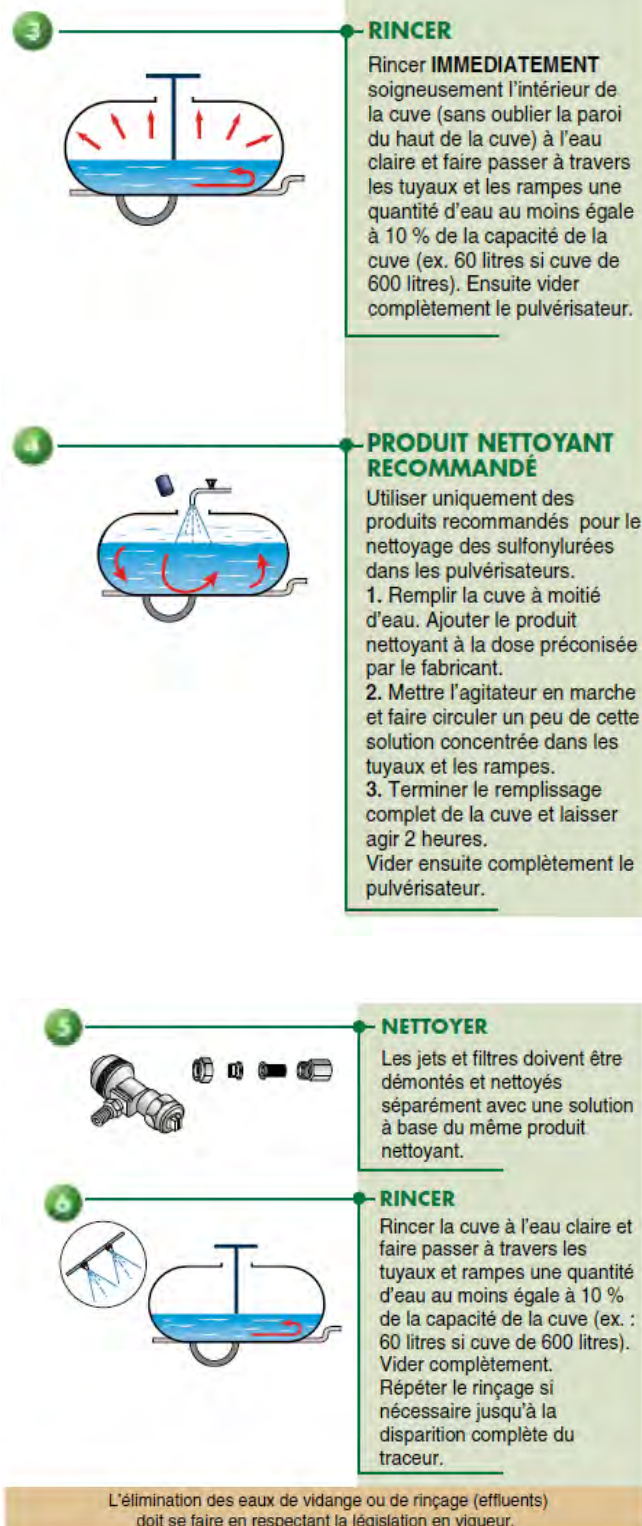
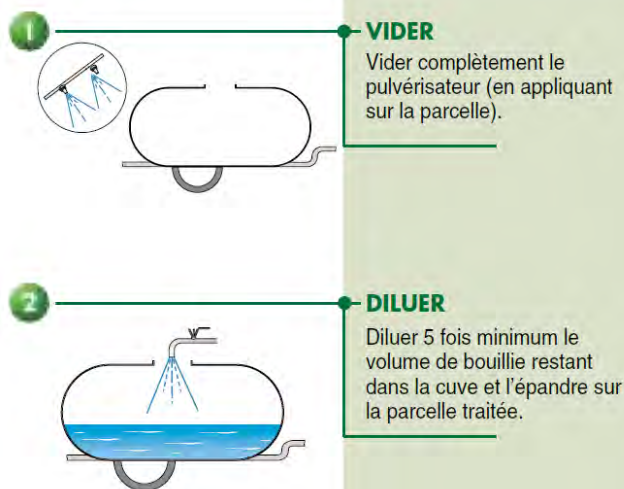
Seuls les mélanges autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

Précautions à prendre et mises en garde

Nettoyage du pulvérisateur et du matériel de préparation de la bouillie

Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

Aussitôt après le traitement, rincer et nettoyer très soigneusement le matériel d'application et de préparation de la bouillie, conformément à la réglementation en vigueur et aux instructions ci-dessous :



Pour les emballages vides

Réemploi interdit. Bien vider lors de l'utilisation du produit. Rincer 3 fois le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Précautions d'emploi

Pour l'opérateur, porter :

Dans le cas d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe

- **Pendant le mélange/chargement du matériel de pulvérisation**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) certifiés cat. III type 3 (PB3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

- **Pendant l'application**

Si application avec tracteur avec cabine

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

Si application avec tracteur sans cabine

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

- **Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) certifiés cat. III type 3 (PB3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

Dans le cas d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à dos

- **Pendant le mélange/chargement**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

- **Pendant l'application**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3.

- **Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de protection non tissée de catégorie III type 4 ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

Pour les travailleurs susceptibles de rentrer dans le champ après traitement :

- Porter une combinaison de travail (cote en polyester 65% / coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant) en cas d'entrée dans la culture après traitement ;

Pour le travailleur, porter une combinaison de travail polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant.

Prévention de la résistance

Avec les herbicides, il existe un risque général d'apparition d'adventices résistantes. Pour diminuer le risque d'apparition ou de développement de la résistance des populations d'adventices, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, conditions d'application, etc.) et, chaque fois que possible, d'utiliser des substances actives à modes d'actions différents en alternance, en association, ou en mélange. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité du produit liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, PHILAGRO FRANCE décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Usages

Culture	Cibles	Dose	DAR Stades d'application	Nombre Maximum d'applications	ZNT Aqua ZNT Terrestre
Pommes de terre	Défanage	0.8 l/ha	14 jours	2 /campagne	20m 20m
Vigne	Traitement des parties aériennes* Destruction des rejets	0.2 l/hl* (max 0,8l/ha)	90 jours	2 /campagne	5m 20m
	Désherbage des cultures installées	0.8 l/ha	90 jours BBCH 19-75	2 /an Intervalle minimal entre applications : 28 jours	20m 5m

* voir recommandations d'emploi

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014.

Les limites maximales de résidus applicables dans les pays de l'Espace Economique Européen sont consultables à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>. Pour les autres pays susceptibles d'importer les denrées issues des cultures traitées, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit et de l'exportateur des denrées d'assurer la conformité en matière de quantité de résidus.

Recommandations d'emploi

Désherbage de la vigne

Désherber uniquement sur vignes de plus de 4 ans dont les souches sont complètement lignifiées.

Appliquer en plein ou sur le rang, avec des caches en adaptant la pression pour n'avoir aucune dérive. Ne pas traiter en cas de fortes températures.

Traiter sur des adventices jeunes aux stades cotylédons à 2 feuilles, à la dose de 0,8 l/ha avec un adjuvant* extemporané autorisé de type huile minérale ou huile végétale.

Il est possible de renouveler le traitement en respectant un intervalle de 28 jours entre les 2 applications.

En respectant ces recommandations, le produit est efficace sur les adventices dicotylédones.

L'action de contact puissante permet une rapidité d'action de 3 jours.

L'usage en plein, en préservant les graminées, permet l'entretien des vignes enherbées sur l'inter-rang.

Délai sans pluie : 2 heures.

*Y compris en association avec un autre herbicide.

Epamprage de la vigne

L'efficacité du traitement dépend de la qualité de pulvérisation. Elle doit être réalisée de façon homogène, des jets et un débit soigneusement vérifiés. Utiliser un matériel adapté pour éviter la dérive. Il est nécessaire de bien vérifier l'orientation des buses en début de traitement afin de s'assurer d'une bonne couverture des pampres.

Traiter lorsque les pampres ont une taille de **10 à 20 cm**, avant lignification. Bien mouiller les pampres.

Appliquer une concentration de bouillie de **0,2 l/hl de produit** avec un volume d'eau de **50 à 80 litres/km** (ne pas dépasser la dose de 0,8l/ha/passage).

Il est possible de réaliser 2 applications de **SORCIER®**, notamment sur des cépages qui émettent beaucoup de pampres comme le Colombard ou le Merlot.

Epamprer uniquement sur vignes de plus de 4 ans dont les souches sont complètement lignifiées.

Utiliser rapidement la bouillie après sa préparation.

Utiliser une cuve sans fibre de verre nue.

Adapter le type de buse et le nombre pour une meilleure répartition sur le pampre.

Adapter la pression pour n'avoir aucune dérive.

Délai sans pluie : 2 heures.

Ne pas traiter en cas de fortes températures.

Prendre toutes les précautions pour ne pas avoir de dérive :

- Traiter en l'absence de vent et par temps calme : 0-1 Beaufort.
- Localiser la pulvérisation sur la zone des pampres.
- Régler votre appareil de traitement à la pression la plus faible possible selon la buse employée.
- Utiliser un pulvérisateur équipé d'un cache.
- Ne pas employer de buses d'un angle supérieur à 80°.

- Utiliser des buses à limitation de dérive ou ajouter un adjuvant adapté à la limitation de dérive.
- Ne pas utiliser de buse à turbulence ou à jet double.

- Ne pas pulvériser de bas en haut.
- Diriger le jet vers les pampres à traiter sans geste ample.

Application avec une lance

- Ne pas utiliser de buse à turbulence ou à jet double.

Application avec une épampreuse chimique

- Assurer une parfaite étanchéité des brosses et des jupes au sol et sur la ligne de ceps.
- Adapter la vitesse d'avancement pour éviter l'effet « vortex » (remontée de pulvérisation).

Défanage des pommes de terre

Conditions	Usage	Période de traitement
Défanage classique en début de sénescence naturelle de la culture	Défanage avec le produit seul	Appliquer à 0,8 l/ha avec un adjuvant* dès le début de la sénescence naturelle de la culture. Réaliser une deuxième application 8 jours plus tard à 0,8 l/ha avec adjuvant*.
	Défanage en programme de défanants	Faire une première application avec un défanant défoliant autorisé pour détruire la végétation. Appliquer ensuite à 0,8 l/ha avec un adjuvant* 5 à 7 jours plus tard.
	Défanage après broyage	Effectuer le broyage avec un équipement adapté, en laissant une hauteur de tiges d'environ 15 à 20 centimètres. Sur buttes non encombrées par des résidus végétaux, appliquer avec un adjuvant* entre 1 et 3 jours après l'intervention mécanique à raison de 0,8 l/ha avec adjuvant*.
Défanage précoce et production de plants	Défanage en programme	Consulter le technicien de votre organisation de producteurs.

* Utilisation avec un adjuvant extemporané autorisé de type huile minérale ou huile végétale.

Traiter avec un volume d'eau suffisant pour assurer une parfaite couverture du feuillage ou des tiges (250 à 400 litres par hectare selon le volume de végétation). Adapter le volume de bouillie pour éviter le ruissellement.

L'utilisation est déconseillée si l'hygrométrie de l'air est très faible ou excessive.

Avec un matériel calibré, appliquer une pression suffisante afin d'assurer une bonne pénétration du traitement dans la végétation.

L'utilisation permet l'implantation de toutes les cultures dans le cadre de la succession normale.

Il est conseillé de maintenir une protection anti-mildiou de la parcelle jusqu'à l'obtention d'un défanage complet.

Dans l'état actuel de nos connaissances, il n'y a pas de cultures adjacentes potentiellement sensibles lorsque le produit est appliqué comme recommandé.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

Après traitement

Cultures de remplacement

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

Informations réglementaires



DANGER

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H332: Nocif par inhalation.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer des séchage ou gerçures de la peau.

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P261: Éviter de respirer les brouillards.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P331+P310: EN CAS D'INGESTION: NE PAS faire vomir et appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Délai de rentrée : 48 heures.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe3: Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.

Dans le cas d'une utilisation en désherbage :

SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres pour les usages avant début floraison et d'une largeur de 20 mètres pour les usages après début floraison.

SPe3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Description des premiers secours

Généralités : en cas de contact/d'exposition, si des troubles apparaissent ou si les symptômes persistent, obtenir un avis médical (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison).

Inhalation : sortir de l'atmosphère nocive. Mettre à l'air frais et au repos.

Peau : retirer les vêtements souillés. Les laver avant de les réenfiler. Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau.

Yeux : rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

Ingestion : NE PAS faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche immédiatement avec de l'eau.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 18 ou sur Internet : www.quickfds.com

Numéro d'urgence : 0 800 21 01 55

Transport et stockage

Conserver le produit uniquement dans l'emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à une température supérieure à - 10°C.

Les gestes responsables

Important - PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage, qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole, en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par l'Autorité Compétente.

Garantie

Le fabricant ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, relative à l'utilisation du produit d'une autre manière que celle indiquée sur l'étiquette. L'utilisateur sera responsable des risques liés à l'utilisation et/ou la

manipulation et/ou l'entreposage de ce produit en cas de non-respect des recommandations de l'étiquette.

Toute reproduction du présent texte est interdite.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 10/2017